

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL

CORSE



AGRUMES - KIWI

n°1 - 24 mai 2013



SOMMAIRE

A retenir Clémentinier Pomelo Kiwi Prévision météo Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE: CA 2B Structures partenaires: CA 2B, AREFLEC, FREDON, CAPIC, OPAC, INRA, LEPA, CANICO et exploitants observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI Président de la Chambre d'Agriculture de Corse 15 Avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA

Tel: 04 95 32 84 40 Fax: 04 95 32 84 43 http://www.cra-corse.fr/ Crédit photo: CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

A retenir

Agrumes

Mineuse: les premiers adultes sont piégés mais aucun dégât sur feuilles.

Pou Rouge de Californie : pas d'observation directe mais l'essaimage de la cochenille asiatique dont le cycle est sensiblement identique n'a pas commencé.

Metcalfa pruinosa: les premières larves ont été observées sur Ghisonaccia.

Kiwi

Metcalfa pruinosa : aucune larve observée sur les parcelles de référence.

CLEMENTINIER

Stade phénologique

Fin floraison - Début nouaison



• Mineuse des agrumes (Phyllocnistis citrella)



Mineuse adulte (env. 4 mm).

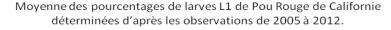
Les premiers adultes ont été piégés dans certaines parcelles de référence cependant aucun dégât n'est observé sur les pousses de printemps. S

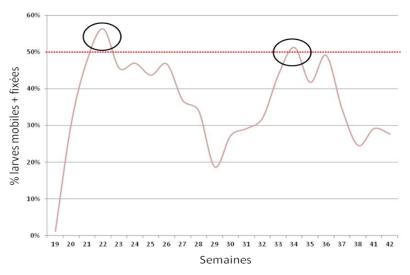
<u>Evaluation du risque</u>: Nul. Le risque est lié à l'apparition des mines sur les nouvelles pousses dans les jeunes vergers.



• Pou Rouge de Californie (Aonidiella aurantii)

Le suivi biologique ne sera pas réalisé cette année, il n'y a plus de parcelle suffisamment encroutée pour permettre les comptages. Cependant, le Pou Rouge de Californie reste un organisme nuisible aux agrumes encore présent dans les vergers. Les observations réalisées depuis 2005 ont permis d'identifier deux pics d'essaimage larvaire vers la fin mai (semaine 22) et vers mi-août (semaine 34).





Nous avons également remarqué au cours des deux dernières années que le pourcentage de L1 évolue sensiblement de la même manière entre la Pou Rouge de Californie et la cochenille asiatique. En 2012 l'essaimage avait commencé vers le 14 mai, il y a donc une dizaine de jours de retard.

Evaluation du risque: Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte.

Ravageur de type Organisme Nuisible Réglementé

• Cochenille asiatique (Unaspis yanonensis)

L'essaimage d'Unaspis yanonensis n'a pas commencé.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

Metcalfa pruinosa

Les premières larves (environ 1 mm) ont été observées sur le tronc des arbres à Ghisonaccia et hors réseau, sur de la vigne du coté de San Nicolao.

Evaluation du risque : Dépend de la présence du nuisible dans le verger. A surveiller.

POMELO

Stade phénologique





Nouaison

Ravageurs

Les observations réalisées sur clémentinier sont valables sur la culture du pomelo.

Kıwı

• Stade phénologique

Début floraison

Metcalfa pruinosa

Aucune larve n'a été observée dans les parcelles de référence.

Evaluation du risque : Nul. A surveiller.



PREVISIONS METEO (Source Météo France)

	Lundi 27 mai	Mardi 28 mai	Mercredi 29 mai	Jeudi 30 mai	Vendredi 31 mai	Samedi 1er juin	dimanc he 2 juin	Lundi 3 juin
Haute Corse	9		-					
		Vent d'Ouest fort		Fort vent d'Ouest	Vent de Nord-Ouest modéré à assez fort			
Corse du Sud		8	@					
		Vent d'Est fort		Baisse des températu res				

Pour vendredi et samedi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ; pour dimanche et lundi, il est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html
- PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les ! La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
 - http://www.cra-corse.fr/no cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.